


# BILLY 2000 BERCLAU

Bulletin municipal d'informations



*C'est la danse des papillons  
Qui volèrent dans la prairie :  
La frêle abeille se marie  
Les musiciens sont des grillons  
En sifflotant, les oisillons  
Mettent la note de féerie  
C'est la danse des papillons  
Qui volèrent dans la prairie  
Sonnez ! Sonnez clairs carillons !  
Et l'épouse, en robe fleurie,  
Près du bourdon, pleure attendrie  
Mais voici les gais cotillons :  
C'est la danse des papillons.*

**Quoi de plus gai que la poésie  
pour annoncer le retour prochain du printemps.**

# Au sommaire

M.M.P.

**VIVEZ  
TRANQUILLE**



**ALARME HABITATION**

3 ans de garantie - NF - A2P

Déductible des impôts

9, rue E. Zola - 62138 BILLY-BERCLAU

Tél. / Fax 03 21 69 69 96 / 06 80 70 71 36



**Gaston QUEVA FRANCY FLOR**

**POMPES FUNEBRES**

à votre service 24 h / 24 ~ 7 j / 7

Contrats obsèques ~ Fleuriste

217, rue Gal de Gaulle Billy-Berclau Tél. 03 21 79 81 78

51, rue Jean-Jaurès Bauvin Tél. 03 20 86 70 56



INTERFLORA

SERVICES  
GRAPHIQUES

Au service de la Communication  
des Collectivités Locales

PRODUITS  
GRAPHIQUES

- Conception
- Composition
- Gravure
- Impression
- Façonnage
- Gestion des expéditions
- Routage

**ARTESIENNE**  
LES IMPRIMEURS COOPÉRATIFS

a le plaisir de réaliser pour vous

"BILLY BERCLAU 2000"

- Communication
- Administratif
- Périodiques
- Site internet
- Livres

LIEVIN (SIEGE)

B.P. 99 Z.I. de l'Alouette  
62802 LIEVIN CEDEX  
Fax : 03.21.72.78.91  
☎ 03.21.72.78.90

PARIS

20, rue Tholozé  
75018 PARIS  
Fax : 01.42.64.42.41  
☎ 01.42.64.55.95

METROPOLE  
LILLE

63, av. du Peuple belge  
59800 LILLE  
Fax : 03.20.31.64.43  
☎ 03.20.31.64.64



Location de matériels TP et Travaux Publics  
BILLY-BERCLAU

Tél. 03 21 40 41 00

tp plus@nord.net.fr

**S.A. RONDELEZ**  
**MENUISERIE - ALUMINIUM**

34, route de Carency ~ SOUCHEZ

☎ 03 21 45 00 45 ~ Fax 03 21 45 07 26

Pour tous vos travaux de  
PEINTURE • DÉCORATION • REVÈTEMENTS SOLS ET MURS

**j-c. desaintghislain**

PEINTRE-DÉCORATEUR

3, rue de l'Artisanat 62300 LENS Tél. 03 21 28 30 57 - Fax 03 21 43 00 07

La publicité de ce bulletin est réalisée par

**SODEREL**

9, fg de Villiers - 02310 CHARLY-SUR-MARNE

☎ 01 45 95 40 42

## Pages 4 et 5

### Animations, fêtes et sports

- Agenda ■ Les vœux du nouveau siècle
- Noël dignement fêté
- Un petit tour en Angleterre
- L'atelier théâtre a levé le rideau



## Page 6

### Qui êtes-vous ?

- Monsieur Ahlers

## Pages 7 à 11

Dossier :

### La Police Municipale



## Pages 12 et 13

### L'équipe municipale au travail

- Infos techniques pratiques
- Des réceptions bien sympathiques
- A garder en souvenir
- Le NET fait sa fête



## Pages 14 et 15

### La parole aux associations

- Des exemples à suivre
- Nos aînés en assemblée
- La CSF informe
- PARIS à pied

## Page 16

### Infos et brèves

- Une urne pour les feuilles de Sécu
- Pour vous aider dans vos déclarations d'impôts
- Avis aux associations
- Les collectes



### PÉDICURE ~ PODOLOGUE D.E.

Soins cabinet, domicile ~ Semelles orthopédiques

**Stéphane KOZLOWSKI**

Sur rendez-vous

2, rue du 11 Novembre  
BILLY-BERCLAU

Tél. 03 20 86 81 89

21, place Jean-Jaurès  
PROVINS



CHAUFFAGE ET CLIMATISATION  
RECUPERATION ET ECONOMIES D'ENERGIES  
TRAITEMENT DES EAUX-PLUMBERIE-SANITAIRE

• INSTALLATION RENOVATION FINANCEMENT

• GESTION EXPLOITATION MAINTENANCE

• ASSISTANCE TECHNIQUE ET BUREAUX D'ETUDES

LA SAMEE COUVRE PAR SES TECHNICIENS ET SES FILIALES LES REGIONS NORD ET PICARDE

Siège social : 26, rue des Saules - 62138 VIOLAINES

Direction technique et commerciale : 142, rue du Gal De Gaulle - 59139 WATTIGNIES

Tél. 03 20 95 12 12



**O**n parle depuis quelque temps de la violence qui se développe au sein de nos écoles, de nos collèges, de nos lycées. Bien que Billy-Berclau soit relativement épargné, ce phénomène national ne peut nous laisser indifférent car il pose le problème sensible de la sécurité et du devenir de nos jeunes.

*Police nationale, gendarmerie, douane, sont des institutions répressives. Les hommes qui la composent ont un métier difficile, voire dangereux au niveau des grandes mégapoles où la concentration humaine pose de nombreux problèmes de cohabitation.*

*Les polices municipales mises en place dans les villes ont surtout un rôle dissuasif, un rôle de prévention, un rôle de contact. Pour éradiquer le mal à la racine il faut en comprendre les raisons. L'insécurité, la délinquance sont souvent l'aboutissement de l'incivilité. Et là, c'est le rôle des parents de donner à leurs enfants, par leur exemple et par leur éducation, les limites et les repères dont ils ont besoin pour créer à leur tour, le moment venu, une société harmonieuse.*

*L'école, les services sociaux, les structures et les moyens humains mis à leur disposition par la municipalité apportent une aide, mais ne peuvent les remplacer.*

*A mon niveau, partout où cela est possible, j'ai créé un environnement propice à occuper et à responsabiliser nos jeunes et nos moins jeunes dans les domaines les plus variés : aménagement du territoire, services sportifs, culturels, jeunesse, chacun met en place les conditions d'un apprentissage d'une vie collective impliquant le respect de soi et des autres. Mais il faut être conscient que tout le monde a son rôle à jouer : il ne suffit pas de dénoncer, il faut aussi agir.*

*Je voudrais d'ailleurs à ce propos, redire combien je suis fier de voir à quel point la population est participante. Il suffit de se promener dans la ville pour voir chaque soir, chaque week-end, toutes nos salles occupées par des habitants qui organisent et prennent en main les loisirs les plus variés. La construction de la nouvelle salle a pour but de satisfaire les demandes des associations toujours plus nombreuses. Ce dynamisme est une richesse, un capital qu'il faut préserver et développer encore. C'est un rempart solide où se brise la peur de l'autre, permettant l'épanouissement et le bien-être. Bien sûr, c'est un équilibre fragile, il suffit de peu de monde pour créer un climat d'insécurité. Mais ne baissons pas les bras, au contraire unissons nos volontés, nos générosités, nos forces pour faire de Billy-Berclau, une ville où chacun trouve sa place, apprend à connaître les autres et à les respecter.*

**Daniel DELCROIX, Maire**

**Billy Berclau 2000**  
**Bulletin d'information municipale**

**Directeur de publication :** Daniel Delcroix

**Comité de rédaction :**

Daniel Delcroix - Marcelle Boussemart - Bernadette Malbranque  
Véronique Lagadec

**Administration :** Daniel Delcroix - Mairie de Billy Berclau.

**Conception graphique :** Agence ET SI

**Mise en page, impression :** Imprimerie Artésienne - Liévin

**Crédit photographique :**

Marcelle Boussemart

**Illustrations :** Yves Lelièvre - Périodicité bimestrielle

Dépôt légal - Janvier 1996. N°ISSN 1245 1460

## AGENDA

	16, 17, 18 et 19	Fête du NET organisée par la Municipalité et le CAJ à la salle des fêtes
	Samedi 18	Nettoyage de printemps sur la base de loisirs
	Dimanche 19	Trial moto à la base de loisirs
	Samedi 25	Loto organisé par le Comité des fêtes de BILLY à la salle des fêtes
	Dimanche 26	Sortie " découverte des Oiseaux " à la base de loisirs
	Samedi 1 <sup>er</sup> 4, 5 et 6	Compétition " tir à l'arc jeunes " à la base de loisirs
	Dimanche 9	Bourse aux vêtements d'été organisée par la CSF à la salle des fêtes
	8 et 9	Loto organisé par le Comité des fêtes de BILLY à la salle des fêtes
	8 et 9	Fête de la gymnastique organisée par la SSOBB à la salle polyvalente
	Du 13 au 19	Exposition de peinture organisée par la CSF à la salle des fêtes
	Samedi 15	Marché aux puces à la base de loisirs Gala de full contact à la salle polyvalente
	Dimanche 16	Marché aux fleurs - peintres dans la rue organisés par la CSF
	Du 22 au 25 22, 23 et 24	Ducasse de printemps place de l'école maternelle
	Journées sportives organisées par le BCBB à la salle polyvalente	
	Samedi 22	Opération " Oeufs de Pâques " à la base de loisirs
	Dimanche 23	Sortie ornithologique à 9 h sur le site Chico Mendès organisée par la SPO
	Modélisme naval à la base nautique	
	31/04 et 1 <sup>er</sup>	Raid UFOLEP à la base de loisirs
	Lundi 1 <sup>er</sup>	Concert de l'Harmonie Municipale à la salle des fêtes
	Samedi 6	Festi Jeunes organisée par la MPT à la MPT et derrière la Mairie

## Les vœux du Maire à la population

Daniel DELCROIX, entouré de son Conseil Municipal, avait convié début janvier la population à la traditionnelle cérémonie des vœux.

C'est devant plusieurs centaines de personnes qu'il présenta les principaux événements de l'année écoulée après la projection d'un film.

Ensuite, il fit le point sur les réalisations en cours. Il s'arrêta bien sûr sur le futur espace F. Mitterrand, annonça le lancement de plusieurs chantiers (travaux sur la propriété LELONG...) et aborda quelques grands dossiers dont celui de l'eau.

Quant à l'intercommunalité, 3 possibilités s'offrent à la commune : soit " rester à 13 " au sein du SIVOM et créer une communauté de communes, soit créer une communauté d'agglomération avec BETHUNE ou enfin rejoindre la communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN. Sur ce sujet délicat et complexe, le 1<sup>er</sup> magistrat tient à rassurer sa population. L'objectif dans l'avenir du Maire se résume ainsi " veiller à ce que notre ville entre dans l'intercommunalité en gardant à la fois son identité et la qualité de vie qui font sa renommée, pour qu'il fasse toujours bon vivre à BILLY-BERCLAU ".

Pour terminer, près de 150 personnes reprirent en chœur le refrain " 2000 ans et un jour " de Michel FUGAIN.



### L'AN 2000

In nous annonce la fin du monde pour l'an 2000  
Et y n'y a pas grammin d'monde qui s'fait del'bill

In nous l'a dit tellemin souvin  
Quin sin n'inquiette pu tellemin

Malgré qu'ach'momin y a grammin eud'catastrophes  
Ché quin mimme pas l'guerre de ch'père "ADOLPH"

Si bin in' peut rin à cheu qui peut arriver  
Tout cha ché marqué par l'destinée

Faut mieux continuer d'vif' avec ses espérances  
Et pinser l'moins souvin à ché malheurs et a ché souffrances

Euj' finirai in vous souhaitant à tertous un' bonne année  
Et in espérant que vous aurez tout' ch' que vous d'sirez

J.C. BRETON



Tirage de plans • dossiers d'appel d'offres  
Copies : couleurs • noir & blanc  
Impression numérique • Finition

DOCUMENTS SERVICES 1, avenue de Varsovie - 62300 LENS  
Tél. 03 21 42 00 02 - Fax 03 21 28 02 01 - e-mail : docserviceslens@nordnet.fr



**ROSE MARIE SEILIEZ**  
**ARCHITECTE D.E.S.L.**  
**LENS - TÉL. 03 21 42 95 95**



Société de Travaux Publics Régionale

113, RN 41 - BP 4 - Auchy-les-Mines  
62091 Haisnes Cedex

☎ 03 21 26 74 73 - Fax 03 21 26 80 15

34, rue d'Estaires - BP 39 - La Brassée

59537 Wavrin Cedex - ☎ 03 20 49 70 82



## Le CAJ fête Noël

### La crèche vivante

Les jeunes du CAJ encadrés par Olivier BRIDOUX, avaient reconstitué l'histoire de la nativité sous forme d'une crèche vivante en l'église Notre Dame de BILLY-BERCLAU. Un spectacle de qualité et d'émotion.



### Visite du Père Noël

La veille de Noël, répondant à l'invitation des jeunes du CAJ, le Père Noël s'était déplacé dans les rues de notre village. Il se prêta volontiers à une séance "photos", avant de reprendre sa hotte pour une longue nuit de distribution...

## " BILLY-BERCLOWN " : quel beau spectacle !

Au cours de l'arbre de Noël organisé par le Comité d'Entraide, les jeunes des ateliers "clowns" encadrés par Michel BUCAMP dit "Pipo" et Jean Yves POUILLE



dit " Bozo " présentaient leur spectacle. Il rassemblait des lions sauvages, dompteurs et soldats, le tout dotés de dons particuliers. Les sketches proposés et les numéros de jonglages en impressionnèrent plus d'un.

Pour conclure, Pipo et Bozo firent la démonstration de leur talent, tant apprécié qu'ils revinrent durant les vacances de février, faire rire les enfants de la garderie et du mini-centre.

## Après-midi " portes ouvertes " à l'atelier théâtre



L'atelier théâtre animé par Saverio MALIGNO et Véronique LAGADEC, a ouvert ses portes le samedi 5 février aux familles, afin de les sensibiliser au travail de leur enfant. Le samedi 26 février, tous assistèrent au spectacle " le musée des contes de fées " mis en scène par l'illustre famille Burattini, au studio théâtre de BETHUNE.

## Beau voyage chez nos amis anglais

Pour tester les acquis de ses élèves, Pascaline RIGAL avait organisé le 18 décembre une journée en Angleterre.

Dans un bus à étage comble, 80 personnes empruntaient le car ferry vers DOUVRES, puis direction BRIGHTON pour visiter le Palais Royal, avant de rejoindre MAIDSTONE où petits et grands rapportèrent quelques souvenirs.

Le soir, tout le monde se retrouvait sans encombre dans le bateau.



## Un 1<sup>er</sup> concours de poésies

Fin janvier une cérémonie au Centre Culturel F. Dolto clôturait le 1er concours de poésies organisé par Marcelle BOUSSEMART, Adjointe à la culture.

Une soixantaine de poèmes avaient été répertoriées et classées en deux catégories : les réalisations des enfants et celles des adolescents et des adultes. Au cours de la réception, chaque



## plutôt réussi

participant reçut le livret contenant l'ensemble des poésies, lesquelles étaient d'ailleurs exposées dans le centre culturel et visibles par le public.

Les poèmes primés par le jury ainsi que d'autres nominés, furent lus et mis en scène par les jeunes de l'atelier théâtre, et ceci avec beaucoup de sensibilité et d'émotion.

Depuis le 15 février et jusqu'au 15 mars, une exposition de tableaux réalisée par l'artiste peintre locale Monique DELERUE est visible au centre culturel. Alors amateurs de belles aquarelles, rendez-vous en bibliothèque.



## Monsieur AHLERS

Depuis l'aube de l'humanité, les hommes s'affrontent dans des guerres plus ou moins meurtrières. Pourquoi ? Que cherchent-ils ? Profits ? Pouvoirs ? Qui sont ces soldats qui abandonnent leur vie sur les champs de bataille ou en reviennent meurtris dans leur chair et dans leur âme ? Ils sont souvent les victimes d'un environnement qui leur échappe et d'événements qui les dépassent. M. AHLERS, ancien légionnaire, blessé à DIEN BIEN PHU en est un exemple. Il a bien voulu répondre à nos questions.



**B.B.2000 :** Vous avez fait la guerre en INDOCHINE, dans les rangs des légionnaires. Comment avez-vous rejoint ce régiment ?

M. AHLERS : Je suis né en Allemagne de l'Est en plein régime hitlérien. A l'époque, nous n'avions pas trop le choix. J'ai été enrôlé dans les jeunesses hitlériennes. Lorsque la guerre a pris fin, nous avons été envahis par les russes. Après ce qu'ils avaient subi, ils n'étaient guère tendres avec nous. Aussi en 1950, lorsqu'ils ont commencé à construire le mur de Berlin, je me suis enfui avec mon frère.

**B.B.2000 :** Comment cela s'est-il passé ?

M. AHLERS : Je suis allé à pied jusqu'à Hanovre, cela faisait environ 30 km et j'ai travaillé en Allemagne de l'Ouest jusqu'en 1951. Mon frère était arrivé en France et habitait Sallaumines où il avait trouvé du travail. J'ai voulu le rejoindre mais je n'ai pas trouvé d'emploi, alors je me suis engagé dans la Légion où j'ai signé un contrat de 5 ans.

**B.B.2000 :** Où avez-vous été envoyé ?

M. AHLERS : J'ai débarqué à SIDI BEL ABBES. J'ai fait mes classes pendant 4 mois dans le camp de SAIDA. Ensuite, on m'a dirigé sur ORAN et de là, le bateau m'a conduit jusqu'en INDOCHINE.

**B.B.2000 :** Ce n'était pas un petit voyage ?

M. AHLERS : La traversée a duré 1 mois. Nous sommes arrivés à HANOI et nous avons été envoyés sur des fronts différents, là où l'on avait besoin de nous : SAIGON, HAIPHONG, le LAOS, l'ANNAM en train, en camion, en avion, et bien souvent à pied, nous ne savions jamais où nous allions nous retrouver.

**B.B.2000 :** Les combats étaient rudes ?

M. AHLERS : C'était une guérilla. Nous ignorions où se trouvaient nos ennemis. Ils étaient partout et nulle part. Nous les traquions dans les jungles marécageuses. Des jours et des nuits, nous marchions sans nous arrêter. Nous avions quelquefois de l'eau jusqu'au menton. Il fallait faire attention de ne pas la boire : elle était très polluée. Il y avait aussi des sangues par centaines. Nous en étions

couverts. Lorsque nous retrouvions un terrain plus sec, il fallait s'en débarrasser en les brûlant avec nos cigarettes. Il nous arrivait de

nous endormir en marchant tant ces déplacements étaient épuisants.

**B.B.2000 :** Et vous êtes arrivés à DIEN BIEN PHU.

M. AHLERS : Il faut s'imaginer le site : une cuvette entourée de collines. Nous nous sommes laissés enfermer. Les armées vietnamiennes étaient tout autour. Du 13 mars au 8 mai, sans arrêt, nuit et jour, nous avons été bombardés par des canons de 115 et de 75 et par des orgues de staline. Plus de 20 000 soldats y trouvèrent la mort ou furent faits prisonniers.

Durant ces 2 mois, les vietkongs sont petit à petit descendus, resserrant leur étau. Nous étions ravitaillés par des parachutages mais les dernières semaines, l'avance des troupes était si rapide que le ravitaillement tombait sur leurs lignes plutôt que sur les nôtres.

**B.B.2000 :** Savez-vous qui armait vos adversaires ?

M. AHLERS : Dans ces moments là, les marchands d'armes ne manquent pas. On en trouvait des chinoises, des russes, des tchèques et même des américaines.

**B.B.2000 :** Vous deviez avoir très peur ?

M. AHLERS : On vivait avec la peur. Encore maintenant, quand j'entends un bruit trop prononcé d'avion, l'angoisse remonte. Nous avions toujours dans les oreilles le sifflement des balles. Cela bizarrement nous rassurait. Tant que ce miaulement si caractéristique s'entendait, c'était qu'aucun de nous n'était touché.

**B.B.2000 :** Où avez-vous été blessé ?

M. AHLERS : A la cuisse. Un éclat d'obus m'a ouvert les chairs et brisé l'os. C'est à ce moment que nous avons capitulé et j'ai été fait prisonnier avec ce qu'il restait de vivants parmi mes camarades.

**B.B.2000 :** Comment se sont comportés les vietnamiens ?

M. AHLERS : C'est là où l'on se rend compte que les guerres sont une absurdité. Dans nos rangs comme dans les leurs, j'ai trouvé des gens d'honneur et de courage et d'autres lâches et cruels. Je peux vous raconter une anecdote. Lorsque les soldats vietnamiens m'ont ramassé, j'étais incapable de bouger avec ma jambe blessée. Ils m'ont alors adossé à une casemate pleine de munitions qu'ils s'approprièrent à faire sauter. Quelques instants plus tard, un officier est arrivé et a ordonné que l'on m'éloigne de ce lieu dangereux. Je lui dois la vie en quelque sorte.

**B.B.2000 :** Comment s'est passé votre détention ?

M. AHLERS : Je suis resté prisonnier 7 mois... 7 mois sans soin avec ma jambe ouverte. J'ai

d'abord traversé la jungle sur une civière confectionnée par mes camarades. Cela a duré 1 mois, sans se laver, mangeant à peine : 2 boules de riz par jour. Nous étions couverts de boue et de vermine. Nous sommes arrivés dans un camp. Ceux qui étaient valides ont été envoyés aux champs... beaucoup sont morts d'épuisement, de maladie (malaria, dysenterie, de malnutrition). Nous n'avions qu'un peu de riz et des bananes. Comme j'étais incapable de bouger, on m'a dirigé sur l'hôpital ! Enfin l'hôpital, un bien grand mot puisque je n'ai jamais été soigné. Je dois de ne pas avoir succombé à la gangrène aux asticots qui grouillaient dans ma plaie. Et puis... la paix a été signée et j'ai été rapatrié à ORAN où enfin on s'est occupé de moi.

**B.B.2000 :** Vous avez quitté l'armée ?

M. AHLERS : Après cela, ma jambe était dans un tel état que j'ai été réformé. Plusieurs fois, j'ai dû faire des séjours à l'hôpital militaire pour que l'on extrait de mon corps des éclats qui s'y promènent encore.

**B.B.2000 :** Qu'avez-vous fait alors ?

M. AHLERS : Libéré de l'armée, j'ai été accueilli chez mon frère qui était marié et habitait Sallaumines. C'est là que j'ai rencontré ma femme, la soeur de ma belle-soeur. Nous nous sommes mariés en 58 et nous nous sommes installés à BILLY-BERCLAU. Nous avons 4 enfants et 11 petits enfants.

**B.B.2000 :** Où avez-vous trouvé du travail ?

M. AHLERS : J'ai d'abord travaillé en filature à Fives Lille, puis j'ai été embauché à la cimenterie de Pont-à-Vendin où je suis resté jusqu'à ma retraite. J'y ai attrapé la silicose des cimentiers et maintenant je dois vivre 24 h sur 24 sous oxygène. Pour passer le temps, je fais des mots mêlés, des mots croisés et du canévas. J'en suis à mon 20ème tableau.

**B.B.2000 :** Quel regard portez-vous maintenant sur cette partie de votre vie ?

M. AHLERS : Je garde un bon souvenir de mon passage dans la légion. Il y régnait un esprit d'entraide et de camaraderie que je n'ai trouvé nulle part ailleurs. Nous étions respectés aussi bien par les civils que par les militaires et nous avions de magnifiques uniformes. J'ai aussi beaucoup aimé l'Indochine, ses paysages, sa population, son mode de vie. Je m'y serais volontiers installé si les circonstances n'en avaient décidé autrement.

Je réalise maintenant que le jeune homme que j'étais à l'époque avait fui un enfer pour retomber dans un autre. La guerre est la plus terrible des absurdités.



Dans sa commune, le Maire est Officier de Police Judiciaire.  
C'est à lui qu'incombe la lourde tâche de faire respecter  
l'ordre, la sécurité des biens et des personnes.  
Pour cela, il dispose de 2 dispositifs essentiels :  
les arrêtés municipaux qui font force de loi  
et la Police Municipale  
dont la mission est de les faire respecter.

DOSSIER



**CD** C A B I N E T  
COCHET-DEHAENE

*Technique - Économie - Coordination du bâtiment*  
62404 BÉTHUNE CEDEX - Tél. : 03 21 68 70 70 - Fax : 03 21 56 51 62

S.A.

**LEGAGE**

*TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS*  
LOCATION DE MATÉRIELS

34, rue de la Gare  
62880 PONT-A-VENDIN

Tél. 03 21 69 31 87  
Fax 03 21 69 57 00

## de bon ordre

- vérification de l'application des arrêtés municipaux (écharbonnages, affichages sauvages.....)
- mise en place de patrouilles mobiles et pédestres (présence dissuasive et sécurisante)
- ouvertures et fermetures des cimetières
- signalisation d'anomalies constatées sur la voie publique (feux tricolores en panne, dégradations...) aux divers services publics
- contrôle et surveillance des autorisations préfectorales lors des quêtes reconnues d'utilité publique
- délivrance des autorisations d'échaufadage, de bennes.... sur la voie publique



- déclarations des chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaque) et de 2ème catégorie (chiens de garde et de défense)



## de salubrité

- constatation de décharges sauvages



- constatation de nuisances sonores (abolements intempestifs de chiens, bruits de voisinage répétitifs...)

La France est une démocratie c'est-à-dire un mode de société à condition bien sûr que celle-ci ne

Sans préjudice de la compétence générale de la gendarmerie la sécurité et la salubrité publiques peuvent être placés par agrées par le Préfet et le Procureur de la République

**Un policier municipal n'est pas un garde champêtre.  
Il s'agit de 2 emplois différents.**

**Le Policier Municipal** est un emploi territorial de catégorie C avec un profil de carrière très élaboré.

C'est un agent de police judiciaire adjoint.

Il a des compétences pour constater toutes les infractions à la loi pénale. La loi ne lui permet de dresser procès-verbal que dans un cadre très précis, que nous verrons dans un autre chapitre. En règle

générale, il doit constater l'infraction, en rendre compte à son supérieur hiérarchique qui est le Maire en sa qualité d'Officier de Police Judiciaire ou à l'Officier de Police Judiciaire Professionnel de la Gendarmerie ou de la Police Nationale territorialement

compétent. Ces derniers transmettront les écrits au Procureur de la République.

Le Policier Municipal travaille donc surtout en milieu urbain ; il a un rôle important de prévention et de conciliation.



## Le garde-champêtre,

C'est également un emploi territorial de catégorie C mais ne comprend que 2 grades.

Le garde-champêtre est un agent chargé de certaines fonctions de police judiciaire. Avec la Gendarmerie, il est chargé de la police des campagnes.

Contrairement aux policiers municipaux, il n'a pas plénitude de compétences pour l'ensemble des infractions. Il établit simplement les procès-verbaux et les transmet au Commandant de brigade de Gendarmerie ou au Commissaire de Police. Ceux-ci transmettront ces écrits au Procureur de la République.





été basé sur la liberté de conscience et d'action de chacun  
ne porte pas atteinte à celle d'autrui.

de la nationale ou de la police nationale, le bon ordre, la sûreté,  
et le Maire sous la surveillance d'agents de Police Municipale  
sur le territoire de sa commune, puis assermentés.

## Le rôle de la Police Municipale

Ils assurent sous l'autorité du Maire, la surveillance du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques. Ils sont chargés de faire respecter les arrêtés de police du Maire et d'exécuter les directives qu'il donne dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Ils agissent donc en complémentarité avec les forces de l'ordre.



On sent bien ici la nécessité de fixer les repères et les limites. Police, Gendarmerie, Police Municipale, lorsqu'elles interviennent sur un même territoire doivent être en mesure de s'identifier et dans le strict respect de leurs compétences respectives, chacune d'elles doit être en mesure de savoir qui fait quoi et au bon endroit.



## Le recrutement des policiers municipaux

Le recrutement par concours est obligatoire dans les cas où l'on ne procède pas par mutation externe. Les agents de police municipale doivent être agréés et assermentés par le Procureur de la République et le préfet. Leur période de formation initiale est organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale est fixé à 6 mois.

Les modalités du concours, la nature des épreuves, la date sont fixées au Journal Officiel.

A BILLY-BERCLAU, ces divers renseignements peuvent vous être donnés par notre brigadier-chef principal Pascal DALLE.

Signalons qu'il y a quelque temps, des cours de préparation aux concours avaient été organisés et que 4 jeunes (demandeurs d'emploi à l'époque) ont trouvé un emploi après les avoir réussis.



## Leurs relations par rapport à l'Etat

Dès lors qu'un service de Police Municipale comporte au moins 5 emplois d'agents de police, une convention de coordination est conclue entre le Maire de la commune et le Représentant de l'Etat dans le Département après avis du Procureur de la République.

En l'absence de convention c'est-à-dire quand il y a moins de 5 policiers municipaux, les missions de Police Municipale ne peuvent s'exercer qu'entre 6 heures et 23 heures à l'exception des gardes statiques des bâtiments communaux et de la surveillance des cérémonies, fêtes et réjouissances organisées par la commune.

## de sécurité



- surveillance des bâtiments communaux
- surveillance des habitations vacantes durant la période estivale
- surveillance et présence lors des festivités locales (14 Juillet, défilés commémoratifs...)
- régulation de circulation :
  - lors des manifestations publiques (carnaval, marché aux fleurs) et cérémonies diverses
  - lors d'accidents ou incidents sur la voie publique
  - lors de travaux ponctuels (pose de guirlandes de Noël...)
  - aux entrées et sorties des écoles



## autres

- remise de plis administratifs (arrêtés préfectoraux...) en main propre au destinataire
- prise en compte des objets trouvés et restitution
- renseignements, aide et orientation du public lors de certains événements



## Qu'est-ce qu'un arrêté municipal ?

### Ce que nous dit la loi

- 1 L'arrêté municipal est un acte administratif.
- 2 Il peut être pris dans un cadre général ou être de portée individuelle.
- 3 Il doit être soumis au principe de légalité et doit respecter les règles qui ont une valeur juridique supérieure.
- 4 Tout arrêté municipal doit être soumis au Préfet qui en vérifie la légalité.



- 5 En cas de litige, celui-ci déférera l'acte au Tribunal Administratif qui statuera.
- 6 Un tiers peut également saisir le Tribunal Administratif directement dans un délai de 2 mois après la publication de l'acte.



- 7 La Police Municipale est là pour veiller à l'application des arrêtés et à leur respect.

En 1984, on comptait 5 642 agents de police municipale dans 1 000 communes réparties dans 3 030 communes qui ont...

En 1993, 86 % des villes de plus de 100 000 habitants ont une police municipale.

## Pourquoi cette évolution ?

Cette évolution suit l'urbanisation de notre pays. Si, avant 1914, chaque commune avait un garde-champêtre, la disparition de la ruralité, le gonflement des villes et de leurs banlieues ont fait naître d'autres besoins. Les mégapoles se sont dotées d'une véritable Police Municipale, les villes moyennes, puis les plus petites ont suivi.



## Implication de cette évolution

L'ampleur de ce phénomène nécessite une intervention législative. L'Etat se devait de réglementer l'organisation et le fonctionnement des Polices Municipales dans la perspective d'un contrôle de leur développement. Le danger, si l'on n'y prend pas garde, est de voir se former de véritables milices au service d'un homme.

L'objectif de la loi CHEVENEMENT actuellement en discussion au Parlement, est de définir une réglementation stricte et une politique de professionnalisation rigoureuse des Polices Municipales.

Ce texte est donc avant tout destiné à instaurer un ensemble de garde-fous républicains au développement des Polices Municipales en mettant en place un ensemble de dispositifs dont l'objet est de permettre d'une part de ne pas tenir l'Etat à l'écart de ce processus, notamment en lui accordant différents supports et cadres d'intervention dans ce secteur et d'autre part d'améliorer la qualité professionnelle des policiers municipaux.

Evidemment, pour l'instant, les Polices Municipales obéissent toujours aux anciennes lois, le nouveau texte ne prendra son sens et sa forme définitive que lorsque l'ensemble des nombreux décrets d'application qu'il prévoit seront adoptés.

L'évolution des Polices Municipales se fera alors à 3 niveaux :

- celui des territoires
- celui du statut
- celui des missions et des moyens



**DERNIÈRE MINUTE... DERNIÈRE MINUTE... DERNIÈRE MINUTE... DERNIÈRE MINUTE...**

Un concours pour le recrutement de 40 policiers municipaux est organisé par le Centre de Gestion de Lille. Des dossiers d'inscription sont disponibles au Poste de Police Municipale de BILLY-BERCLAU, où tous renseignements vous sera fourni.

**ATTENTION ! Limite de dépôt le 18 mars 2000.**

1 748 communes. On en dénombre aujourd'hui environ 13 000  
et décidé de se doter d'un tel service.

0 habitants disposaient d'une Police Municipale.

## La nouvelle loi

Le développement des Polices Municipales répond en grande partie d'un besoin de sécurité de proximité que les forces de Police Nationale, en raison à la fois de leurs nombreuses charges et de leur mode de fonctionnement traditionnel, ne parvenaient pas à assumer ou à intégrer.

Ils ont donc d'abord une mission de Police administrative qui est par nature préventive et recouvre des missions de contrôle et de surveillance générale au contraire de la Police Judiciaire à caractère répressif qui consiste dans la recherche ou l'arrestation des auteurs d'une infraction déterminée.



Cependant, la nouvelle loi, quand elle entrera en application, leur donnera sans doute de nouvelles compétences en tant qu'Officier de Police Judiciaire Adjoint. Ils pourront alors - et alors seulement - exercer leur mission dans 2 secteurs :

- celui du Code de la Route
- et
- celui des contrôles des identités.

## Le Médiateur-conciliateur

Il existe au sein de chaque canton, des permanences d'un médiateur-conciliateur. Cette personne, nommée par le Premier Président de la Cour d'Appel, a pour rôle, comme son nom l'indique, de tenter de concilier deux parties adverses. Il intervient pour tenter de mettre d'accord et de régler à l'amiable des litiges entre particuliers et qui relèvent du droit privé.



*Une permanence est tenue en Mairie de DOUVRIN, chaque 1<sup>er</sup> jeudi de mois de 14 heures à 16 heures 30.*

## Conclusion générale

**Le Maire, à l'écoute de ses concitoyens, mais aussi gardien de la loi, ne peut la transgresser ou la démocratie n'existe plus et la dictature n'est pas loin.**

**Depuis 1789, les français veillent jalousement et avec raison au respect de ces règles de base et sont toujours prêts à les défendre avec vigueur, dès qu'ils les sentent menacés.**

## 2 exemples concrets

Le Maire peut prendre un arrêté municipal interdisant la circulation dans une partie de sa commune, durant un temps limité et dans le cadre d'une manifestation importante du type : défilé, carnaval...

Mais il ne pourrait interdire en tout temps la circulation dans cette partie de la commune si cela porte préjudice à tout ou partie des riverains.



Dans le cas des nuisances sonores, le Maire, par un arrêté, peut interdire par exemple, la tonte des pelouses à certaines heures de la journée.

Mais il ne peut, d'une façon générale, interdire tout bruit de moteur, aboiements, chants de coq...



### Remarques :

Avant d'édicter un arrêté municipal, le Maire doit donc recenser les plaintes pour nuisance auprès des différents services destinataires tels la Police Nationale, la Gendarmerie, les services de la Préfecture et ses propres services. Dans le cas contraire, il risque de voir faire annuler son arrêté par le Tribunal Administratif.

Ces dispositions qui peuvent apparaître contraignantes sont faites pour éviter toute dérive. En France, le temps de la féodalité et des seigneurs tout puissants n'existe plus. Celui du far-west et des shérifs est réservé à l'univers des bandes dessinées.

### NOTRE POLICE MUNICIPALE

Tél. 03.21.74.79.02  
ou 06.80.65.37.28  
ou 06.07.65.61.10

Ce service dispose de 3 personnes :

- M. DALLE Pascal, Brigadier-chef principal
- M. LEU Arnaud, agent territorial détaché à la Police Municipale
- M. DRUMÉZ Jérôme, agent de proximité urbaine (emploi jeune)

## Les Services Techniques au 03.21.74.76.40

Lorsqu'une ville s'équipe et se modernise, apparaissent de nouveaux bâtiments, qui sont mis à la disposition du public. Il faut alors les faire vivre et les entretenir. C'est une tâche variée et complexe qui incombe aux services techniques.

### Les acteurs

- Adjoint responsable : Mr Adolphe BERNARD
- Chef des services techniques : Mr Bernard DUPIRE
- Contremaître : Mr Jean-Baptiste LENOIR.
- 12 employés : menuisiers, électriciens, hommes à toute main
- 2 contrats emploi solidarité C.E.S
- 1 Contrat emploi consolidé C.E.C :
  - s'occupent de l'entretien et de la préparation des salles
  - de la beauté et du nettoyage de la ville.
- 12 femmes de ménages dont 4 C.E.S veillent à la propreté des bâtiments publics
  - quelques personnes sont à disposition en cas de congés maladie.



### Leurs missions

- Entretien des bâtiments et lieux publics tels que cimetière, stade, salle polyvalente, salle des fêtes, bâtiments scolaires...
- Nettoyage ponctuel de certains secteurs... surtout après le week-end : écoles, parkings...
- Maintenance et petites réparations des bâtiments et des voiries
- Nettoyage des bâtiments publics
- Organisation des réceptions lors des différentes cérémonies : 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, ducasse, 14 juillet, mariages...
- Enfleurissement de la ville, illuminations de Noël.

### Les services rendus

#### A la population

- Location des salles : 2 salles peuvent être mises à la disposition des particuliers : la Salle des fêtes et la Maison Pour Tous
- 2 tarifs différents sont appliqués suivant que le demandeur habite ou non la commune. Les demandes sont à faire en mairie où les règlements d'occupation et les modalités de location sont remis.
- Problèmes liés à l'assainissement :
    - égouts bouchés
    - branchement aux réseaux d'assainissement.
- Il faut alors s'adresser au service technique soit par téléphone, soit par courrier.
- Problèmes de dératisation



#### Aux associations

- Préparation des salles lors des manifestations
- Commande de matériels : podiums, tables, chaises... auprès du SIVOM
- Préparation du stade et de la salle polyvalente lors de compétitions (tournoi de foot : traçage des terrains...)
- Prêt des minibus pour les déplacements sportifs ou culturels. 3 véhicules sont à disposition :
  - des associations sportives surtout le mercredi et les week-end
  - des écoles
  - de la garderie, du CAT
  - et des services culturels..

### Les liens avec le SIVOM

Le service technique sert de relais avec le SIVOM pour :

- des réclamations concernant l'éclairage public
- la signalisation des décharges sauvages

C'est également lui qui intervient lors de problèmes liés à l'assainissement (égouts bouchés..) et qui reçoit les demandes de branchement au réseau d'assainissement.

## " Je suis l'avenir de ma ville "



Tel était le slogan du maillot offert à chaque écolier de Billy-Berclau, par la municipalité, à l'occasion du passage au nouveau siècle.



## Bienvenue aux nouveaux Billy-Berclausiens

La Municipalité avait convié en la salle d'honneur les 36 nouveaux foyers de la commune ainsi que les 57 bébés nés en 1999. Daniel DELCROIX, Maire, félicita les parents. Il formula aussi des vœux de bonheur pour les nouveaux Billy-Berclausiens.

## 1<sup>er</sup> concours de maisons illuminées... lumière sur les lauréats

Organisé par la Municipalité, les Cytises et le CAJ, ce concours a connu un grand succès pour une 1<sup>ère</sup> édition. Les 100 foyers concourant furent félicités pour la qualité et le soin accordés à leurs nombreuses décorations. Devant le succès populaire remporté, il est envisagé de reconduire cette opération....



## Le 1<sup>er</sup> journal du siècle

Afin de marquer l'évènement, la Municipalité avait souhaité que chaque foyer de BILLY-BERCLAU reçoive gratuitement le journal du 1<sup>er</sup> janvier 2000.



La Voix du Nord avait eu l'idée de photographier chaque classe primaire de la commune et de l'éditer à l'occasion du passage au nouveau siècle. Un beau souvenir pour chaque enfant et leurs parents... à garder précieusement.

## Quand des enfants rendent visite à leurs aînés

Au cours du mini-centre de Noël, les enfants ont rendu visite aux personnes âgées de la MAPAD, avec leurs animateurs et Maryline ABRIKOSSIE, Directrice de ce centre. Une bien belle attention en cette fin de siècle !

Pour les vacances de Pâques, est prévu un après-midi "goûter" au Flunch... Mais chut !!



## La Fête du NET... c'est reparti



Cette année encore, BILLY-BERCLAU participera à la manifestation nationale de la " Fête du NET " prévue le week-end du 16 au 19 mars, en partenariat avec France Télécom, Culture Commune et

Console Games.

Le jeudi 16 mars à 18 h : dialogue en direct entre les enfants en classe de neige à la Chapelle d'Abondance et leurs parents.

Vendredi 17 mars de 14h à 19h (conférence avec le créateur de site CACTUS, réservée aux professionnels) et de 21 h à 2 h du matin : la " Nuit du NET "



Samedi 18 mars de 14 h à 18 h : accès libre à INTERNET

Dimanche 19 mars : bourse informatique avec stands tenus par les partenaires et par les particuliers. Concours de jeux vidéo sur grand écran.

Voyages **Delelis**  
69, rue du 11 Novembre 1918  
62138 Billy-Berclau  
☎ 03 21 40 17 01 - Fax 03 21 37 10 85

**TEMPS LIBRE VACANCES**  
*l'Évasion en permanence*

LOISIRS • VACANCES • TIERS TEMPS  
4, rue Delecroix - B.P. 28 - 62880 PONT-A-VENDIN Tél. 03 21 08 89 10 - Fax 03 21 08 89 11

*Emplacement réservé  
par un Sympathisant*

**s.a.r.l. VIDANGES DELISSE**  
Francis DELAPORTE

326, rue du Touquet  
59274 MARQUILLIES

03 20 29 06 51

## Un bel élan de générosité de nos associations



Daniel DELCROIX, notre Maire, l'a bien compris en offrant, grâce à la générosité du magasin ATAC, 50 téléviseurs couleur à chaque association de la commune.

2 d'entre elles, l'association " Les Cytises " présidée par Mme BLANQUART et le Comité d'Entraide présidé par Mme RENVERSE ont fait le choix de les offrir à deux familles sinistrées de Marles les Mines... une façon de ne pas rester indifférents aux malheurs des autres et d'apporter un peu de réconfort et de chaleur à ces personnes marquées par le désastre.

Une 3ème association, le Comité local du Secours Populaire, avait également décidé de faire preuve de solidarité en offrant leur téléviseur à la famille de BILLY-BERCLAU, dont l'habitation avait été totalement détruite dans un incendie.

Tous ces gestes prouvent que générosité et solidarité ne sont pas de vains mots.

Souvenez-vous... il y a deux mois... des gens perdaient tout dans la " tempête du siècle "... Notre région ne fut pas épargnée. A Marles les Mines, des familles ont vu partir tous leurs biens... et ceci en pleine période de fêtes...

## A la découverte des activités gymniques

L'école municipale de gym et la SSOWBB proposent tout un programme d'activités :

- de la baby-gym à l'éveil gymnique (pour nos tous petits)
- de l'initiation au perfectionnement.

Les entraînements sont répartis entre le mardi, le mercredi et le jeudi.

A noter que le 9 avril 2000, c'est la " Fête de la Gym ". Vous pourrez apprécier le talent et la performance de plus de 500 sportifs de haut niveau, âgés de 2 à 55 ans. Ils évolueront dans différentes disciplines (trampoline, danse, gymnastique, aérobic-step, fitness, baby-gym).

Pour découvrir ou redécouvrir certaines pratiques sportives, rencontrer des athlètes confirmés, un seul rendez-vous " la fête de la gym ".



## Petit tour chez nos aînés

Comme chaque année s'est tenue début janvier, l'assemblée générale du club du 3ème Age "Les Myosotis".

M. Edmond COLLET, Président, dressa le bilan de l'année, rappelant les nombreuses animations et sorties.

Le programme des activités est reconduit pour l'an 2000. Ont été élu à l'unanimité :

- Edmond COLLET, Président
- Augustin DUBOIS, Président d'Honneur
- Roger SELLIER, Vice-Président
- Marguerite VERBECQ, Secrétaire
- Jeannine ARFIB, Trésorière
- Céline COLLET, membre du bureau.

Daniel DELCROIX, Maire, remercia le club pour son dynamisme dans la commune et leur annonça une bonne nouvelle : l'aménagement d'un nouveau local, plus adapté à leurs activités. La fin des travaux se situera dans le courant de l'année 2001.



## 162 billy-berclausiens au départ du " Rallye PARIS - Tour Eiffel "

Pour la 4ème fois, en collaboration avec la Municipalité, l'Office Municipal des sports présidé par Honoré POTEAU, a participé à la traditionnelle randonnée parisienne du mois de janvier.

3 autocars emmenaient 162 participants pour effectuer les 12 ou 20 kilomètres. Certains ont revu, d'autres ont découvert la majorité des plus beaux monuments parisiens, illuminés par les festivités de l'an 2000.



Cette manifestation a lieu chaque année à la même époque et rassemble des milliers de personnes venues de toute la France.

## Information de la Confédération Syndicale des familles de BILLY-BERCLAU

Après le recensement de plusieurs litiges en matière de téléphones portables, la CSF a effectué un sondage auprès des utilisateurs. L'enquête montre que les consommateurs ne sont pas entièrement satisfaits de leur appareil - quel que soit le choix de l'abonnement, de la marque, du forfait, des options - et qu'à l'utilisation, les problèmes suivants se posent :



- malgré la couverture du réseau, les communications n'aboutissent pas toujours quoi qu'en disent les vendeurs et les dépliant publicitaires
- la facturation des communications est différente selon les appels de portable à portable, de portable vers des numéros commençant par 0800
- le coût des communications est élevé en dehors des forfaits.

Fort de ce constat, la CSF s'adresse aux consommateurs :

- réfléchissez bien à vos besoins en matière de téléphonie avant l'achat d'un portable
- soyez vigilants lors de l'achat. Lisez le contrat, refusez l'ajout d'heures supplémentaires ou d'options que vous n'avez pas demandées. Questionnez le vendeur et choisissez bien votre abonnement. Veillez au coût des communications pendant et hors forfait.
- réfléchissez aux options qui vous seront utiles et renseignez vous sur le coût de celles-ci.



La CSF est attentive aux nouveaux moyens de communication et aux problèmes liés à leur utilisation. N'hésitez pas à nous adresser vos remarques.

**Permanences : tous les vendredis de 14 h 30 à 16 h 30  
197 rue du Général de Gaulle.**

## Une belle marque de confiance !

Fin janvier, Mickaël DEGROOTE, Président du club des supporters de l'USBB et son bureau, recevait un don de la part de M. Guy PLATEL, propriétaire de la salle du siège social du club, située au 200 rue du Général de Gaulle à BILLY-BERCLAU.

Soutenir le moral des joueurs et apporter une aide financière à l'USBB sont les fils conducteurs de ce club.

Daniel DELCROIX était venu saluer le geste de M. PLATEL et encourager l'équipe dans ses efforts.

Composition du club des supporters de l'USBB :

- Michaël DEGROOTE, Président
- René RUELLE, Vice-Président
- Christine GUYOLARD, Secrétaire
- Maryvonne ROSE, Secrétaire adjointe
- Michèle TOP, Trésorière.





**Le Flash**

Café • Tabac • Loto • Presse

*"Christine et Jean-Yves"*

250, rue du Gal de Gaulle  
**BILLY-BERCLAU**  
Tél. 03 21 79 80 04

**GARAGE CUVELIER**

Vente véhicules  
neufs et occasions  
Réparations  
toutes marques  
Rue du Gal de Gaulle  
**BILLY-BERCLAU**  
Tél. 03 21 40 48 82



**Electricité Générale**

**Dominique HOUSIEAUX**  
Electricité : courants forts  
Courants faibles • Dépannage  
76, rue Casimir Beugnet - B.P. 253  
62305 LENS CEDEX  
Tél. 03 21 74 79 20  
Fax 03 21 43 05 04



**LES ATELIERS DE LENS**  
Tél. 03 21 08 70 40  
**Pour l'organisation de vos réceptions**  
Sa boulangerie • Sa pâtisserie  
Ses ateliers • Espaces verts  
Laverie • Couture

## Feuilles de Sécurité Sociale



Nous rappelons qu'il est possible à tout habitant de déposer en mairie ses feuilles de Sécurité Sociale. Une urne est prévue à cet effet et la levée est effectuée tous les mercredis matin. **Surtout ne pas y déposer les arrêts de travail !!**

## Déclarations d'impôts sur le revenu 1999

Une permanence sera assurée dans les locaux du CAS les samedi 4 et 11 mars 2000 de 9 h à 12 h pour vous aider à rédiger et compléter votre feuille de déclaration de revenus.



## Subventions aux associations locales

Le vote des subventions versées aux associations interviendra fin mars avec le budget primitif 2000.

Il est rappelé que les associations doivent produire leur bilan 1999 ainsi qu'un budget prévisionnel 2000 pour obtenir ou modifier la subvention municipale.

Le dynamisme des associations de la commune et l'accroissement de leurs activités peuvent entraîner des problèmes de responsabilités. Etes-vous bien assurés ? N'hésitez pas à demander conseil en Mairie (MM. MILLE et HENNEBELLE, Adjoints au Maire). Une documentation sera mise à votre disposition.

## A propos... des collectes

### ■ DÉCHETS VERTS

A partir du 15 mars, la collecte reprendra chaque mercredi matin à partir de 6 h 30

### ■ ENCOMBRANTS

Notez bien le calendrier annuel (3 ramassages)

- mardi 21 mars
- mardi 27 juin • mardi 24 octobre.

Bien entendu, la déchetterie est à votre disposition au SIVOM, route de Vermelles à HAINES. Elle est ouverte les lundi et samedi de 9 h à 19 h, les mercredi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h, dimanche de 9 h à 13 h. Elle est fermée le mardi.

Il suffit de vous y présenter muni d'une quittance (EDF, téléphone) qui justifie de votre adresse.

### ■ Quelques chiffres

La collecte annuelle en apport volontaire du verre (dans les containers prévus à cet effet) s'élève à 58,37 tonnes. Le plus utilisé est celui situé face au magasin Ecostock : 37,44 tonnes y ont été déposées. Ces données émanent de la société TRI SELEC de Lille.





**« La Suisse »**  
Assurances (France)

**TOUTES ASSURANCES**  
Cabinet Martine DEGROOTE  
164, rue du Gal-de-Gaulle ~ BILLY BERCLAU  
☎ 03 21 40 99 70



*Ouvert tous les matins de 9 h à 12 h et l'après midi sur rendez-vous.*

**DERRIERE L'EAU, UN MÉTIER**



**Bureaux de DOUVVIN**

5, rue Jules Ferry  
☎ 03 21 69 50 64

**PÔLE EAU**

*Ouvert l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30*

SA  
**PALLÉN**  
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT

178, rue du Gal de Gaulle - Billy-Berclau  
Tél. 03 21 79 87 31 ~ Fax 03 21 40 16 25

*Cet emplacement  
peut être le vôtre !*

☎ 03 20 30 12 38



**NORD PAYSAGES**

Travaux d'Aménagement Terre•Eau•Voirie•Espaces Verts  
Z.A.L. Rue du Général Galliéni - 62150 HOUDAIN  
Tél. 03 21 53 18 32 - Fax 03 21 62 18 51

Terrassement - Pavage - Engazonnement - Clôture - Plantation - Entretien